

DEPARTEMENT DE L'HERAULT
.....
ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER
.....

CANTON DE LUNEL
.....

M A I R I E
D E
S A U S S I N E S
34160
§
Tél. 04.67.86.62.31
Fax: 04.67.86.44.27

.....

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze
Le : 10 avril
Le Conseil Municipal de la commune de SAUSSINES dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M.
Henry SARRAZIN, Maire.
Date de convocation du Conseil: 04.04.2014

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 13

Présents: MM, Henry SARRAZIN, Monique MASDURAUD, Jean-Michel MEUNIER
Yves SAVIDAN, Jean-Louis PONS, Marion MANAHILOFF, Cathy VIGNE, Valérie
BOURGARIT, Claude CATHELIN, Pamela IZARD, Isabelle MORONVAL, Gérard
ESPINOSA, Isabelle MILESI, Nicolas BAUDESSEAU.

Absents ayant donné procuration : William PELLECUIER à Nicolas BAUDESSEAU.

Absents :

Secrétaire de séance : Jean-Michel MEUNIER.

N°2014- 15

Objet : Indemnité du maire et des adjoints.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient, à la suite de l'élection du maire et des adjoints et en application des articles L 2123-23 et 2123-24 du CGCT, de voter les indemnités du maire et des adjoints, qui, pour ces derniers, prendront effet au 01/04/2014. Elles relèvent de l'application d'un pourcentage correspondant à la strate de population de la commune. Pour Saussines, il s'agit de la strate de 500 à 999 habitants, soit 31% appliqué à l'indice brut 1015 pour le maire et 8,25 % pour les adjoints.

Il résulte que le montant mensuel maximum de l'enveloppe s'élève à 2.432,94€ soit 1.178,46€ (maire) + 1.254,48€ (313,62€ x 4 adjoints).

Il propose :

- Indemnité du maire : taux 31% soit 1.178,46€ au 01/04/2014
- 1^{er} adjoint : taux de 8,25% soit 313,62€ au 01/04/2014
- 2^{ème} adjoint : taux de 8,25% soit 313,62€ au 01/04/2014
- 3^{ème} adjoint : taux de 8,25% soit 313,62€ au 01/04/2014
- 4^{ème} adjoint : taux de 8,25% soit 313,62€ au 01/04/2014

Il soumet cette proposition à l'approbation du conseil municipal.

Le Conseil Municipal;

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
Approuve à l'unanimité le taux des indemnités ci-dessus

proposé.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les
membres présents.

Pour extrait. Saussines, le 15 avril 2014
Le Maire, Henry SARRAZIN